

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
12638

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA**

OBJET : Soutien et participation financière aux associations de lutte contre la précarité.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux politiques publiques mises en œuvre par les maisons départementales de la solidarité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département finance chaque année les projets d'associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre la précarité et les exclusions. Réduire les inégalités sociales, favoriser l'accès aux droits et assurer l'accompagnement social des publics en difficulté vers l'insertion sociale et professionnelle, sont les axes forts de ces projets.

L'association de soutien à la médiation et aux antennes juridiques (ASMAJ) et le conseil départemental de l'accès au droit des Bouches-du-Rhône (CDAD 13) interviennent sur le champ juridique, de l'accès aux droits et la médiation. Accompagner un usager dans la résolution d'un litige, dans la valorisation de ses droits et dans la défense de ses intérêts sont tout autant d'actions spécifiques complémentaires à l'accueil social inconditionnel des maisons départementales de la solidarité (MDS). Le territoire des Bouches-du-Rhône bénéficie ainsi d'un maillage socio juridique satisfaisant permettant l'accès de tout citoyen à une information et au traitement de sa demande.

Le comité d'action sociale israélite de Marseille (CASIM) et le service social pour les jeunes et adultes (SSJA) œuvrent dans le domaine de l'accompagnement social, développant leurs activités autour de la prise en charge des problématiques d'exclusion. Leurs interventions se font toujours en complémentarité des MDS.

Au regard des bilans positifs présentés par ces associations, il est proposé de renouveler les subventions départementales, au titre de l'année 2020, pour un montant de 321 823 € conformément au tableau joint au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

